

DE LA CURIE GÉNÉRALICE

Moment de méditation

Réflexion de la Curie généralice sur le Vœu d'Obéissance

Introduction

*«...l'esprit de Dieu porte à la soumission ceux qu'il anime;
l'esprit de l'Évangile est un esprit d'obéissance...».*

SAINT VINCENT DE PAUL (SV XII, 350)

Saint Vincent avait acquis une telle soumission à la volonté de Dieu qu'il obéissait joyeusement à quiconque avait autorité sur lui, que ce soit le pape, les évêques, les prêtres, la royauté ou les autorités civiles. Il les respectait tous et souhaitait que ses missionnaires soient obéissants comme Jésus, qui faisait toujours la volonté de son Père. Notre obéissance est donc une recherche constante, dans la prise de décisions, à l'égard de nos buts personnels et des projets communautaires. Nous écoutons la voix de Dieu dans nos cœurs, avec la communauté, afin que notre apostolat missionnaire soit efficace. Ce moment de méditation se veut une réflexion sur l'obéissance selon nos Constitutions et Statuts. Avant de discuter de nos Constitutions concernant ce vœu, voyons comment l'obéissance est perçue dans le monde d'aujourd'hui.

La situation actuelle

La relation entre la pratique de l'obéissance et l'usage de l'autorité est un sujet pertinent de nos jours. Ces sujets étant inter-reliés, il est donc approprié de les traiter ensemble. Certains diront que nos difficultés actuelles dans la vie consacrée sont dues à une crise d'obéissance, tandis que d'autres la définiront comme une crise d'autorité. Alors que certains voient d'un bon œil le changement dans la vie consacrée d'un modèle monarchique à un modèle collégial d'autorité, d'autres le considèrent comme un procédé désastreux. Il convient de commencer par un contexte philosophique en reconnaissant que la manière monarchique de fonctionner conduira graduellement à un modèle collégial de fonctionnement dans l'Église et la vie consacrée.

Le concept de *primauté de la subjectivité* exposé par les philosophes et les penseurs après la Seconde Guerre mondiale a été adopté par la société moderne et est largement à la base de la pensée contemporaine.

La croyance à la *primauté de la subjectivité* a contribué à une plus grande conscience de la valeur de la personne humaine et des droits des individus. Le respect de la dignité de la personne humaine, en protégeant positivement son libre développement et son autonomie, est devenu un trait significatif de la modernité. La pensée contemporaine « basée sur le sujet » et la complexité de la vie moderne ont donné lieu à de nouvelles manières de concevoir l'autorité et l'obéissance dans la société. Lentement mais sûrement, les méthodes autocratiques laissent place aux styles démocratiques de gouvernement de la société.

L'Église a également été rattrapée par l'évolution contemporaine de la société. Tout comme la société est passée des méthodes autocratiques à des styles démocratiques de gouvernement, l'Église évolue d'une méthode monarchique à un modèle plus collégial de gouvernement (comme le décrit *Lumen Gentium*). À côté des structures hiérarchiques, il y a une tendance à promouvoir des « groupements populaires interactifs » à l'initiative de la hiérarchie elle-même ainsi qu'à des demandes de la base. La plupart des « groupements populaires interactifs » ont déjà été institutionnalisés dans le Code de droit canonique (synodes diocésains, conseils presbytéraux et conseils pastoraux) et dans les constitutions, statuts, et normes provinciales des diverses communautés telles que les assemblées, rencontres locales, projets locaux de communauté, et projets provinciaux. (Cf. ROBERT P. MALONEY, C.M., *Un chemin vers les pauvres: spiritualité de Vincent de Paul*).

Cette mentalité moderne apporte de nouvelles attentes, incluant le dialogue, la consultation, la prise de décision collective, le questionnement, et la responsabilité partagée. L'Église et les membres d'instituts de vie consacrée continuent d'introduire d'autres méthodes de fonctionnement pour faire face aux nouvelles attentes. De nouvelles formes de structures horizontales sont ajoutées aux structures de gouvernement existantes pour combler les désirs grandissants d'un style de gouvernement participatif.

La mentalité philosophique d'aujourd'hui génère des difficultés dans l'exercice de l'obéissance et de l'autorité, mais elle peut aussi fournir une occasion positive de redécouvrir le sens authentique de l'obéissance. La mentalité actuelle encourage l'autonomie et l'épanouissement personnel, créant ainsi une résistance face à la mortification de sa propre volonté pour l'amour du bien commun. Elle menace également le sens de l'obéissance. L'exercice de l'autorité s'est transformé en plusieurs endroits et des efforts sont faits pour envisager l'autorité comme un service de revitalisation spirituelle, apostolique et fraternelle des individus et des communautés. Ceci permet une plus grande proximité entre les supérieurs et les membres, tout en passant d'une obéissance passive à une obéissance de dialogue et de participation plus grande.

Le vrai problème, semble-t-il, est que la dépendance excessive d'autrefois a été remplacée non pas par une participation équilibrée sous l'influence d'idées démocratiques, mais par l'indépendance. De même, une attention suffisante n'a pas été donnée au vœu d'obéissance dans son fondement christologique. On peut parfois être tenté de considérer l'obéissance simplement comme un outil organisationnel pratique et une contribution sociologique conçus pour l'efficacité, plutôt que de considérer sa vraie nature : en tant que réalité théologique et spirituelle par sa nature. Si nous concevons l'obéissance et l'autorité simplement comme un outil organisationnel pour l'efficacité apostolique, nous aurons de la difficulté à vivre ce vœu.

Nos Constitutions nous invitent constamment à comprendre que pour nous, Lazaristes, l'exercice de l'obéissance et de l'autorité n'est pas simplement un outil organisationnel pratique et efficace, mais une réalité théologique et spirituelle profonde par nature. Nos Constitutions nous appellent à obéir à la volonté du Père à la manière de Jésus, à obéir à la médiation humaine dans la personne du supérieur, à participer au processus de discernement, à obéir aux supérieurs même si nous estimons que notre avis personnel est meilleur, à ne pas obéir de manière passive mais active et responsable.

Nous sommes invités à obéir à la volonté du Père en prenant Jésus comme modèle

Nos Constitutions nous invitent « à obéir avec empressement à la volonté du Père qui se manifeste à nous de multiples façons » (C. 36), et elles montrent clairement que le modèle de Jésus doit être notre modèle d'obéissance (cf. C. 36). Si Jésus est notre modèle d'obéissance, notre réflexion devrait commencer par la nature de l'obéissance de Jésus. Quelle était la nature de l'obéissance du Christ et comment a-t-il obéi ? Les Écritures indiquent sans ambiguïté **comment le Christ obéissait à la volonté de son Père. Les nombreuses citations de Jésus sur son obéissance personnelle à la volonté de son Père** (en particulier dans l'évangile de Jean) démontrent que pour Jésus, l'obéissance n'était pas une attitude ou un élément ajouté à sa personnalité. L'obéissance était inhérente à sa manière de vivre : « Ma nourriture, c'est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé » (Jn 4, 34). Il a vécu l'obéissance lorsqu'il trouva difficile de boire le calice (cf. Mt 26, 39.42 ; Lc 22, 42), et il devint « obéissant jusqu'à la mort, à la mort sur une croix » (Phi 2, 8). Son obéissance était active et non passive. L'obéissance inconditionnelle au Père était au cœur de la mission rédemptrice de Jésus. Avant tout, l'obéissance du Christ était un engagement à suivre un chemin de vie qui le conduisait à la réalisation de sa mission.

Les Constitutions nous présentent Jésus comme le modèle à suivre dans la pratique de l'obéissance. L'obéissance du Christ se réalisait dans

l'accomplissement de sa mission. En suivant l'exemple de Jésus, nous réalisons que notre obéissance, au-delà de l'obligation d'obéir aux supérieurs, est un engagement à suivre un chemin de vie tel que prescrit dans nos Constitutions. En d'autres mots, l'obéissance est un élément intrinsèque de notre engagement personnel dans la Congrégation. En entrant dans une communauté, on se lie à une manière définie de vie en **Église. Une telle vie implique une mission.** Dans notre cas, elle se concrétise dans la consécration de notre vie entière au service des pauvres au sein de la Congrégation de la Mission.

En nous engageant dans la Congrégation, nous nous lions à ses décisions. Si nous voulons véritablement appartenir à une société apostolique donnée avec ses buts particuliers, approuvés par l'Église comme faisant partie de sa mission, nous nous engageons à vivre selon les décisions de cette Congrégation. Au fil du temps, ces décisions sont incorporées dans les Constitutions, Statuts et Normes. Tout comme l'obéissance du Christ impliquait un engagement à suivre un chemin de vie spécifique dans un but spécifique, notre obéissance est un engagement à suivre un chemin de vie dans un but spécifique tel que le précisent les ressources ci-dessus.

Nous sommes invités à obéir à la médiation humaine en la personne du supérieur

Le vœu d'obéissance est centré sur le fait de suivre Jésus et il trouve son fondement dans les évangiles. Les Écritures affirment sans ambiguïté que Jésus a toujours cherché et fait la volonté de son Père (cf. Jn 4, 34 ; 5, 30), et il appelle ses disciples à faire de même. Cependant, il y a un pas de géant entre chercher et faire la volonté de Dieu à travers une autre personne. C'est ici que nous constatons le défi de la vie consacrée. Il est important de comprendre que dans la vie consacrée, tous sont censés chercher la volonté divine. Il est également important de savoir que nous portons une telle recherche communautairement. L'article 37 de nos Constitutions explique clairement l'orientation commune de l'obéissance vincentienne et sa fin missionnaire. *«La participation à ce mystère de l'obéissance du Christ exige que nous recherchions tous, communautairement, la volonté du Père»* (C. 37, § 1).

Sans doute devons-nous obéissance à Dieu seul, mais nous ne pouvons ignorer la réalité de la médiation, qui nous guide dans la recherche de la volonté de Dieu. Dieu manifeste sa volonté dans la motion intérieure de l'Esprit, qui fait «accéder à toute vérité» (Jn 16, 13) par de multiples médiations externes. L'histoire du salut est une histoire de médiation. L'instruction donnée par la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique (*Le Service de l'Autorité et l'Obéissance*, 2005) traite largement de la question de la

médiation et affirme: « On doit reconnaître les médiations qui communiquent extérieurement la volonté de Dieu dans les événements de la vie et dans les exigences propres de la vocation spécifique; mais, elles s'expriment aussi dans les lois qui règlent la vie en société et dans les dispositions de ceux qui sont appelés à la guider ». Elle poursuit: « On adhère donc au Seigneur quand on reconnaît sa présence dans les médiations humaines, tout particulièrement dans la Règle, dans les supérieurs, dans la communauté, dans les signes des temps, dans les attentes des gens, surtout des pauvres ». En choisissant d'obéir non seulement à Dieu mais aussi à d'autres, on obéit à Dieu et non seulement à d'autres. L'obéissance authentique considère non pas la personne à qui elle obéit mais Dieu Lui-même. Nous obéissons donc à Dieu à travers des médiations humaines.

Nous sommes invités à participer au processus de discernement

Puisque la volonté de Dieu se fait connaître ordinairement à travers la médiation humaine, rechercher la volonté de Dieu exige un processus de discernement. Le Lazariste doit écouter la voix de Dieu non seulement dans son cœur, mais il doit aussi être attentif à la manière dont Dieu lui parle à travers la communauté. Dans ce processus de discernement, il ne cesse pas de penser, de chercher, de juger et de décider, mais il réalise qu'il ne le fait pas seul. Il renonce à la solitude pour l'amour de la communion. Nos Constitutions affirment que nous cherchons la volonté de Dieu *« par la mise en commun de nos expériences et un dialogue franc et engagé où se rencontrent les diversités d'âges et de mentalités; il en résultera une maturation et une expression de tendances communes susceptibles d'orienter les décisions »* (C. 37). Nos Constitutions soulignent l'importance du discernement communautaire, une volonté d'écouter l'inspiration de l'Esprit chez mes confrères et moi dans la prière, plutôt que de me centrer sur mes propres idées ou besoins.

Les personnes en autorité sont au service de la communauté comme l'était le Seigneur Jésus qui a lavé les pieds de ses disciples. Ainsi, la communauté est amenée à être au service du Règne de Dieu (cf. Jn 13,1-17). Dans le discernement, les personnes en autorité cherchent la volonté de Dieu et s'assurent qu'elle arrive en toute sincérité et vérité. Dans son homélie au début de son ministère pétrinien, Benoît XVI affirmait cette réalité: « Mon véritable programme de gouvernement est de ne pas faire ma volonté, de ne pas poursuivre mes idées, mais, avec toute l'Église, de me mettre à l'écoute de la parole et de la volonté du Seigneur, et de me laisser guider par lui, de manière que ce soit lui-même qui guide l'Église en cette heure de notre histoire ».

Le rôle de la personne en autorité dans la vie consacrée est le même: adopter un style de gouvernement qui n'agit pas selon sa propre volonté,

mais qui est à l'écoute avec la communauté pour discerner la voix de Dieu. Ainsi, il est de la responsabilité des personnes en autorité d'introduire des structures et exercices communautaires pour soutenir l'émergence d'un esprit de dialogue et de discernement, telles que les rencontres communautaires, la révision de vie, la prière partagée et la réflexion. Pour que de telles pratiques puissent favoriser l'esprit d'écoute, il est nécessaire de s'accorder mutuellement plutôt que d'imposer. Un défi auquel nous faisons face aujourd'hui est non seulement d'introduire des structures qui favorisent le dialogue mutuel, mais de mettre fidèlement en pratique ce qui est déjà dans la Congrégation pour promouvoir l'écoute et le dialogue. Certaines communautés locales continuent d'éprouver des difficultés à s'engager dans un dialogue significatif.

Nous sommes invités à obéir aux supérieurs, même si nous pensons que notre propre opinion est meilleure

Une communauté efficiente ne peut être en état de continuel discernement. Après le discernement vient le temps de prendre des décisions. Nous trouvons dans les Constitutions une directive claire pour le discernement et la prise de décision spécifiant que ceux qui exercent l'autorité dans la Congrégation « *engageront le dialogue, restant sauf leur propre pouvoir de décider et de prescrire ce qu'il y a lieu de faire* » (C. 97, 2). Nos Constitutions nous invitent tous à obéir aux décisions des supérieurs à la lumière de la foi, même lorsqu'on préfère notre propre opinion (C. 37, 2). Dans la perspective théologique et spirituelle des Constitutions, ceux qui exercent l'autorité sont indirectement des médiateurs de la volonté de Dieu. Ce qui ne signifie pas qu'ils sont humainement infaillibles dans chaque décision concrète. Cependant, ils font leur possible en recherchant avec la communauté la volonté de Dieu et en utilisant des méthodes sanctionnées par l'Église, telles que la Parole de Dieu, les Constitutions et Règles communes, et les décisions des Assemblées générales et provinciales.

Nous sommes invités à l'obéissance, non pas de manière passive mais de manière active et responsable

Il est clair que nos Constitutions appellent tous les confrères à accueillir l'obéissance, non pas en obéissant passivement aux ordres, mais en s'engageant consciemment dans la communauté et pour la communauté. Jésus s'est livré à Judas, aux grands-prêtres, à ses bourreaux, à la foule hostile pour être crucifié. Il l'a fait simplement parce qu'il était absolument sûr que tout trouve son sens dans la fidélité totale au plan de salut voulu par son Père. L'obéissance du Christ n'était pas une acceptation passive mais active, une pleine conscience de la volonté

de Dieu. Comme Jésus, nous obéissons joyeusement aux décisions prises à la suite d'un dialogue sensé, même lorsqu'elles vont à l'encontre de notre vision et de nos opinions personnelles, parce que la nature de notre obéissance n'est pas une acceptation passive des ordres. Elle est active, pleinement consciente de la volonté de Dieu manifestée à travers la médiation humaine de quelqu'un en autorité. C'est pourquoi lorsqu'un membre ou un groupe de la Congrégation présente une critique sur la façon de fonctionner, tant que la charité est maintenue, cette critique doit être vue comme un acte d'amour diligent pour la Congrégation.

Nous devons utiliser les dons que Dieu nous donne, comme l'intelligence et l'expérience, mais il y a des moments dans l'exercice de l'obéissance et de l'autorité où la foi et l'abandon à Dieu ont le dernier mot. Il est possible que la raison manque de nous donner une explication satisfaisante sur la manière dont la volonté de Dieu se manifeste dans la volonté du supérieur. Cependant, elle nous paraîtra sensée si nous la considérons dans la perspective de notre foi et de notre abandon à Dieu. Marie s'est servie de son intelligence humaine et elle a questionné le message de l'ange Gabriel, mais elle a rapidement accepté d'obéir (Lc 1, 38).

Défis principaux et conclusion

Les principaux défis devant les difficultés de notre pratique actuelle de l'obéissance incluent :

- L'individualisme excessif et la suraccentuation des droits personnels qui s'expriment par la résistance à des projets communs sensés et à la charité mutuelle
- L'accent mis sur l'indépendance plutôt que sur la participation équilibrée au cours de la transition d'un style monarchique de fonctionnement à un style collégial
- L'incapacité d'envisager l'obéissance et l'autorité dans la vie consacrée d'après leur perspective propre, en tombant parfois dans le piège de les considérer simplement comme un outil organisationnel efficace, et en négligeant ou en oubliant leur nature théologique et spirituelle
- L'effort positif pour encourager et animer une pratique de discernement communautaire et d'écoute active comme partie intégrante de notre vie communautaire et de notre vie missionnaire actuelle.

En conclusion, nous constatons que dans le monde moderne la façon de considérer l'obéissance et l'autorité a changé dans l'Église et dans la société. Entre autres, cette manière de voir est due à l'idée dominante de *primauté de la subjectivité*, qui place l'individu au centre de

toute chose, insistant sur l'importance de la réalisation personnelle. Ceci crée à la fois des difficultés et des occasions de pratiquer l'obéissance et l'autorité dans la vie consacrée. Nous devons cesser de considérer la pratique de l'obéissance et de l'autorité comme un outil organisationnel efficace et l'appliquer pour la valeur de sa nature théologique et spirituelle. Nos Constitutions nous invitent à obéir aux décisions des supérieurs à la lumière de la foi, même si nous pensons que notre propre avis est meilleur (C. 37, 2). La raison nous mène jusqu'à un certain degré, mais là où elle s'arrête la foi doit nous pousser en avant.

Traduction par Mme RAYMONDE DUBOIS